

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°8

A OÛT 2019



## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique - 06/08/2019 - - DEC192164SGCN..... p.16

### 04. Personnels

#### 04.02 Recrutement

##### 04.02.03 Personnels contractuels de droit public

##### 04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

- 08/07/2019 - - DEC191785SGCN..... p.18

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### Administration centrale

##### 2019

Décision portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de chargé de mission. - 07/08/2019 - - DEC191971DRH..... p.20

Décision portant nomination de Mme Brigitte Lucas aux fonctions de responsable de service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 30/08/2019 - - DEC192154DAJ..... p.21

Décision portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 2927 intitulée USAES - 18/07/2019 - - DEC191939DRH..... p.22

Décision portant nomination de Mme Caroline ROMET aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la Direction des Ressources Humaines - 11/07/2019 - - DEC191942DRH..... p.23

Décision portant nomination de M. Georges KREMER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS 2927 intitulée USAES - 18/07/2019 - - DEC191940DRH..... p.24

##### DR02

##### 2019

Décision portant nomination de M. Ahmed NAITABDI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7614) intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Matière et Rayonnement" (LCPMR) - 16/07/2019 - - DEC191941INC..... p.25

##### DR04

##### 2019

Décision de nomination de M. Sébastien Boucksom, directeur par intérim à partir du 15 août 2019 en remplacement de M. Charles Favre à l'UMR 7640 (CMLS). - 10/07/2019 - - DEC191789INSMI..... p.26

##### DR06

##### 2013

Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6302 intitulée ICMUB Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne. - 15/04/2013 - - DEC131398DR06..... p.27

##### 2016

Décision portant nomination de Mme Isabelle BIHANNIC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements

Continentaux - 29/06/2016 - - DEC152240DR06..... p.28

Décision portant nomination de M. Ghouti Medjahdi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces - 25/11/2016 - - DEC152243DR06..... p.29

2017

Décision portant nomination de M. Julien Didier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement. - 05/05/2017 - - DEC172651DR06..... p.31

2019

Décision portant nomination de Bruno Rock, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) - 01/07/2019 - - DEC192068DR06..... p.32

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Daniel Tissot aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-environnement - 01/06/2019 - - DEC191647DR06..... p.33

Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité SPD (Service de Protection des Données) - 01/06/2019 - - DEC191692DR06..... p.34

Décision portant nomination de M. Anthony Dumontet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis) - 29/05/2019 - - DEC191185DR06..... p.35

DR08

2018

Décision portant nomination de M. Merhad TARIGHI aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP. - 01/12/2018 - - DEC182957DR08..... p.36

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA - 01/10/2018 - - DEC181136DR08..... p.38

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste BERTHELOT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléocécosystèmes Paléoprimatologie - PALEVOPRIM - 04/10/2018 - - DEC181141DR08..... p.39

Décision portant nomination de M. Yohann BROSSARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - 04/10/2018 - - DEC182657DR08..... p.40

Décision portant nomination de M. Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI - 04/10/2018 - - DEC182658DR08..... p.41

2019

Décision portant nomination de M. Bruno MANSOUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS) - 13/02/2019 - - DEC190646DR08..... p.42

Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT. - 28/02/2019 - - DEC191017DR08..... p.43

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 20/03/2019 - - DEC190822DR08..... p.45

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT. - 28/02/2019 - - DEC190711DR08..... p.47

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 19/04/2019 - - DEC190709DR08..... p.49

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 19/04/2019 - - DEC190708DR08..... p.51

Décision portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM. - 27/08/2019 - - DEC192065INSIS..... p.53

Décision portant nomination de M. Simon DUPONT aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI. - 26/02/2019 - - DEC190611DR08..... p.54

Décision portant cessation de fonctions de Mme Charline PARENTEAU, Assistante de Prévention (AP) au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 01/12/2018 - - DEC190532DR08..... p.56

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC. - 11/01/2019 - - DEC190227DR08..... p.57

Décision portant nomination de Mme Sylvie HOUTE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 01/12/2018 - - DEC190531DR08..... p.58

#### DR11

2019

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud Guillin en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/08/2019 - - DEC191949INSMI..... p.60

#### DR13

2019

Décision portant nomination de Mme Delphine Vallade directrice adjointe par intérim et cessation de fonctions de M. David Giband et nomination de M. Denis Pesche directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) - 01/08/2019 - - DEC191974INSHS..... p.61

#### DR16

2019

décision modificative de la DEC161226DGDS renouvelant l'USR3133 pour nomination de Mme Priscilla Menzi en tant que directrice adjointe. - 18/06/2019 - - DEC191615INSHS..... p.62

#### DR17

2018

Décision portant nomination de M. Stéphane LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique - 20/12/2018 - - DEC182526DR17..... p.63

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gaëlle LE DEZ, assistante de prévention au sein de l'UMR6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes - 24/10/2018 - - DEC182665DR17..... p.64

2019

Décision portant nomination de Mme Béatrice JOSSELIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191563DR17..... p.65

Décision portant nomination de M. Damien FLIGIEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique - 19/02/2019 - - DEC190365DR17..... p.69

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191562DR17..... p.70

Décision portant nomination de M. Thomas RORET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191564DR17..... p.74

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barral directeur de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191865DR06..... p.78

Décision portant délégation de signature à M. Samuel Ferey directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191866DR06..... p.80

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval directrice de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191867DR06..... p.82

Décision portant délégation de signature à M. Jean Christophe Foltete directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191868DR06..... p.84

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191869DR06..... p.86

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191870DR06..... p.88

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette directrice de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191871DR06..... p.90

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Fara directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191872DR06..... p.92

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191873DR06..... p.94

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques) - 01/07/2019 - - DEC191722DR06..... p.96

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de

l'Alimentation (CSGA) - 01/07/2019 - - DEC191723DR06..... p.98  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 01/07/2019 - - DEC191724DR06..... p.100  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) - 01/07/2019 - - DEC191725DR06..... p.102  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) - 01/07/2019 - - DEC191736DR06..... p.104  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) - 01/07/2019 - - DEC191737DR06..... p.106  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) - 01/07/2019 - - DEC191738DR06..... p.108  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 01/07/2019 - - DEC191740DR06..... p.110  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) - 01/07/2019 - - DEC191743DR06..... p.112  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) - 01/07/2019 - - DEC191744DR06..... p.114  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) - 01/07/2019 - - DEC191746DR06..... p.116  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) - 01/07/2019 - - DEC191747DR06..... p.118  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) - 01/07/2019 - - DEC191748DR06..... p.120  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) - 01/07/2019 - - DEC191749DR06..... p.122  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - 01/07/2019 - - DEC191750DR06..... p.124  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 01/07/2019 - - DEC191751DR06..... p.126  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - 01/07/2019 - - DEC191752DR06..... p.128  
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC) - 01/07/2019 - - DEC191753DR06..... p.130

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) - 01/07/2019 - - DEC191754DR06..... p.132

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) - 01/07/2019 - - DEC191755DR06..... p.134

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement - 01/07/2019 - - DEC191756DR06..... p.136

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - 01/07/2019 - - DEC191757DR06..... p.138

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine - 01/07/2019 - - DEC191759DR06..... p.140

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 01/07/2019 - - DEC191760DR06..... p.142

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS - 01/07/2019 - - DEC191761DR06..... p.144

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 01/07/2019 - - DEC191763DR06..... p.146

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux - 01/07/2019 - - DEC191764DR06..... p.148

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX ( IRAMAT ) - 10/06/2019 - - DEC191777DR06..... p.150

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée IRAMAT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC191778DR06..... p.152

Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul Salvestrini directeur de l'unité UMI2958 GEORGIA TECH-CNRS (GEORGIA TECH) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191828DR06..... p.154

Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré - 01/07/2019 - - DEC191829DR06..... p.156

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191830DR06..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191831DR06..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191832DR06..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191833DR06..... p.164

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191834DR06..... p.166

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191835DR06..... p.168

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191836DR06..... p.170

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191837DR06..... p.172

Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directrice de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191838DR06..... p.174

Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191839DR06..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191840DR06..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues Renault, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191842DR06..... p.180

Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191843DR06..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191844DR06..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191845DR06..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191846DR06..... p.188

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191847DR06..... p.190

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191848DR06..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191850DR06..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191851DR06..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. Alain Walcarius directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191852DR06..... p.198

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Poulin-Charronat directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191853DR06..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa Daya directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191854DR06..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Boulet directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191855DR06..... p.204

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Giamberini directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191857DR06..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Delaunay directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191858DR06..... p.208

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marion directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191859DR06..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Michael Pevzner directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/07/2019 - - DEC191860DR06..... p.212

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/07/2019 - - DEC191861DR06..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/07/2019 - - DEC191862DR06..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/07/2019 - - DEC191863DR06..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/07/2019 - - DEC191864DR06..... p.220

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité Institut Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST) - 01/07/2019 - - DEC191673DR06..... p.222

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 01/07/2019 - - DEC191675DR06..... p.224

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PRéST) - 01/07/2019 - - DEC191676DR06..... p.227

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) - 01/07/2019 - - DEC191677DR06..... p.229

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) - 01/07/2019 - - DEC191685DR06..... p.231

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 OSU THETA (THETA) - 01/07/2019 - - DEC191687DR06..... p.233

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) - 01/07/2019 - - DEC191708DR06..... p.235

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée ARTéHIS (Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés) - 01/07/2019 - - DEC191710DR06..... p.237

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française) - 01/07/2019 - - DEC191718DR06..... p.239

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée CGC (Centre Georges Chevrier) - 01/07/2019 - - DEC191719DR06..... p.241

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée CRAN (Centre de Recherche en Automatique de Nancy) - 01/07/2019 - - DEC191720DR06..... p.243

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée CRM2(Cristallographie, résonance magnétique et modélisations) - 01/07/2019 - - DEC191721DR06..... p.245

## DR08

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/07/2019 - - DEC192071DR08..... p.247

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire et Limousin (MATV2L) - 03/06/2019 - - DEC191547DR08..... p.249

Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190002DR08..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190018DR08..... p.252

Décision portant délégation de signature à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC) - 14/01/2019 - - DEC190234DR08..... p.254

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) - 15/01/2019 - - DEC190281DR08..... p.256

Décision portant délégation de signature à Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER) - 15/01/2019 - - DEC190288DR08..... p.258

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 14/02/2019 - - DEC190323DR08..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE) - 17/01/2019 - - DEC190330DR08..... p.262

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) - 17/01/2019 - - DEC190332DR08..... p.264

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DENIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) - 17/01/2019 - - DEC190333DR08..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2037 intitulée Agents

d'imagerie moléculaire (AIM) - 22/07/2019 - - DEC192072DR08..... p.268

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIRES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2019 - - DEC190615DR08..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2019 - - DEC190616DR08..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2019 - - DEC190661DR08..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/02/2019 - - DEC190699DR08..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Bruno BON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) - 14/02/2019 - - DEC190700DR08..... p.277

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - 20/05/2019 - - DEC191486DR08..... p.279

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM - 20/05/2019 - - DEC191488DR08..... p.281

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191541DR08..... p.283

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191542DR08..... p.285

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191544DR08..... p.287

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) - 03/06/2019 - - DEC191545DR08..... p.289

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC) - 03/06/2019 - - DEC191546DR08..... p.291

DR14

2019

Décision portant délégation de signature à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC). - 23/01/2019 - - DEC190386DR14..... p.293

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Marc Menevrol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI) - 04/07/2019 - - DEC190985DR17..... p.294

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Floc'h-Lazet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) - 18/07/2019 - - DEC192018DR17..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2019 - - DEC192369DR17..... p.297

DR18

2019

délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191909DR18..... p.299

DR19

2018

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2018 - - DEC182821DR19..... p.301

2019

DEC191493DR19

Décision portant délégation de signature à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/05/2019 - - DEC191493DR19..... p.303

Décision portant délégation de signature Mme Isabelle MONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - 21/05/2019 - - DEC191494DR19..... p.305

Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire - 02/11/2018 - - DEC190579DR19..... p.306

DR20

2019

Décision portant modification de la décision DEC191337DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 26/07/2019 - - DEC192127DR20..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 26/07/2019 - - DEC192128DR20..... p.309

Décision portant modification de la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 26/07/2019 - - DEC192125DR20..... p.310

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR02

2019

Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant l'UMR7192 Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - 24/07/2019 - - DEC190381INSHS..... p.311

#### 07.04. Décisions tarifaires

DR08

2019

Décision relative au tarif des produits de la vente d'un kit du géologue de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - 15/07/2019 - - DEC192043DR08..... p.312

Décision relative au tarif des produits de l'unité DCLPC - MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales - 23/05/2019 - - DEC192044DR08..... p.313

DR12

2019

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de diatomées et phytolithes. - 27/08/2019 - - DEC192365DR12..... p.315

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de pollen et haute pureté silice. - 27/08/2019 - - DEC192366DR12..... p.317

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de coccolithes et foraminifères. - 27/08/2019 - - DEC192364DR12..... p.319

#### 07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Sara DIGLIO - 12/08/2019 - - DEC191978DRH..... p.322

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Marcel HEINE - 12/08/2019 - - DEC191979DRH..... p.323

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Kévin BAILLIE - 12/08/2019 - - DEC191976DRH..... p.324

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Tristan BENOIST - 12/08/2019 - - DEC191977DRH..... p.325

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Mechtild MERTZ - 12/08/2019 - - DEC191982DRH..... p.326

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Pierre LEVRON - 12/08/2019 - - DEC191981DRH..... p.327

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Anne-Lyse CHABERT - 12/08/2019 - - DEC191980DRH..... p.328

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS) - 15/01/2019 - - DEC191510DR01..... p.329

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) - 04/04/2019 - - DEC192108DR01..... p.330

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales », Politique, Santé (IRIS) - 01/01/2019 - - DEC192059DR01..... p.331

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM) - 07/02/2019 - - DEC192073DR01..... p.332

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO) - 19/02/2019 - - DEC192079DR01..... p.333

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS) - 01/01/2019 - - DEC192090DR01..... p.334

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM) - 05/04/2019 - - DEC192096DR01..... p.335

## DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) - 19/08/2019 - - DEC192263DR05..... p.336

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH) - 21/08/2019 - - DEC192293DR05..... p.337

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) - 21/08/2019 - - DEC192307DR05..... p.338

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA) - 23/08/2019 - - DEC192345DR05..... p.339

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 20/08/2019 - - DEC192275DR05..... p.340

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA) - 20/08/2019 - - DEC192273DR05..... p.341

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) - 20/08/2019 - - DEC192272DR05..... p.342

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) - 20/08/2019 - - DEC192270DR05..... p.343

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI) - 19/08/2019 - - DEC192264DR05..... p.344

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) - 20/08/2019 - - DEC192269DR05..... p.345

## DR08

2018

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers MSHS - 04/10/2018 - - DEC182653DR08..... p.346

2019

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes - 15/02/2019 - - DEC190713DR08..... p.347

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) - 08/02/2019 - - DEC190629DR08..... p.349

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes - 15/02/2019 - - DEC190710DR08..... p.351

Décision portant création d'une régie de recettes auprès UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur - 15/07/2019 - - DEC192045DR08..... p.353

DR16

2019

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 19/07/2019 - - DEC192035SGCN..... p.355

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 01/07/2019 - - DEC191783SGCN..... p.357

Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique - 06/08/2019 - - DEC192166SGCN..... p.360

**DEC192164SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.*

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

**Vu**, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu**, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

**DECIDE****Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

**Conseil scientifique d'institut** : « Institut de physique »  
1 siège - Collège électoral B1

**Conseil scientifique d'institut** : « Institut des sciences humaines et sociales »  
1 siège - Collège électoral B1



## **Article 2**

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

## **Article 3**

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 26 septembre 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :  
[http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/csi/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm).

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 06-AOÛT-2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

DEC191785SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu**, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu**, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu**, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2016-2019 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 20 janvier 2016,

#### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2019.

**Art. 2.** - Cette commission est présidée par M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

**Art. 3.** - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- Mme Isabelle BERBEZIER, présidente de la section 03 ;
- Mme Monique BERNARD, présidente de la section 28 ;
- Mme Gudrun BORNETTE, présidente de la section 30 ;
- M. Didier BRESCH, président de la section 41 ;
- M. Didier DEMAZIERE, président de la section 40 ;
- Mme Marie-Laure DERAT, membre de la section 32 ;
- Mme Caterina DONATI, membre de la section 34 ;
- M. Frédéric DRUON, membre de la section 08 ;
- M. Frédéric GABRIEL, membre de la section 35 ;
- M. Raphaël GRANIER DE CASSAGNAC, président de la section 01 ;
- Mme Nathalie LUCA, présidente de la section 38 ;
- M. Vincent MERLIN, membre de la section 37 ;



- M. Benoit MOSSER, président de la section 17 ;
- M. Francois OZANAM, président de la section 14 ;
- M. Jay ROWELL, président de la section 36 ;
- Mme Véronique SCHMITT, présidente de la section 11 ;
- M. Fabrice VAVRE, président de la section 29.

**Art. 4.** - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les commissions de sélection ad hoc qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit une proposition de liste principale de candidats susceptibles de se voir proposer un contrat à durée déterminée, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise à la direction du centre. Une liste complémentaire de candidats classés par ordre de mérite peut être proposée.

**Art. 5.** - La décision DEC181840SGCN du 5 juillet 2018 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

**Art. 6.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 08 juillet 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC191971DRH

Décision portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de chargé de mission.

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Cyril Aubert-Geoffroy, ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2020. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyril Aubert-Geoffroy demeure affecté à la Délégation régionale Normandie.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2020, M. Cyril Aubert-Geoffroy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191659DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Brigitte Lucas aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

**Vu** la décision DEC182032DAJ du 13 juillet 2018 portant nomination de Mme Mireille Pietri aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

**Sur** proposition de la directrice des comptes et de l'information financière ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 13 juillet 2019, Mme Brigitte Lucas est nommée aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF), en remplacement de Mme Mireille Pietri, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191939DRH

Décision portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 2927, intitulée USAES

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président directeur général du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service modifiée ;

**Vu** la décision n° 150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** la décision n°CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

**Vu** la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8, renouvelée par avenant ;

**Vu** la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 5 juin 2019 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe HERRMANN, Ingénieur d'études au CNRS, est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES à compter du 5 juin 2019, jusqu'au 18 mai 2023, date de renouvellement de l'UMS 2927.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



## DEC191942DRH

**Décision portant nomination de Mme Caroline ROMET aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2019 portant nomination de M. Hugues de La Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines.

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Caroline ROMET, est nommée aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Le directeur de la Direction des  
ressources humaines  
Hugues de La Giraudière



## DEC191940DRH

**Décision portant nomination de M. Georges KREMER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS 2927, intitulée USAES**

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président directeur général du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service modifiée ;

**Vu** la décision n° 150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** la décision n°CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

**Vu** la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8, renouvelée par avenant ;

**Vu** la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 5 juin 2019 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Georges KREMER, Ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES à compter du 5 juin 2019, jusqu'au 18 mai 2023, date de renouvellement de l'UMS 2927.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



**DEC191941INC**

**Décision portant nomination de M. Ahmed NAITABDI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7614) intitulée « Laboratoire de Chimie Physique – Matière et Rayonnement » (LCPMR)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique – Matière et Rayonnement (LCPMR) et nommant M. Richard TAIEB directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Ahmed NAITABDI, Maître de Conférences à Sorbonne Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président – directeur général  
Antoine Petit



DEC191789INSMI

**Décision portant nomination de M. Sébastien Boucksom aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS) et nommant M. Yvan Martel, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC171608INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Charles Favre, directeur de l'unité mixte de recherche n°7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS) ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Sébastien Boucksom, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 15 août 2019 au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Charles Favre, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JUIL. 2019**

  
Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC131398DR06

**Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB).**

**LE DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6302 intitulée ICMUB et nommant M. Franck Denat en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 09 octobre 2014 ;

Considérant que M. Didier Poinot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 novembre 2001 et du 04 au 06 décembre 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Didier Poinot, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR6302 intitulée ICMUB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 .

M. Didier Poinot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier Poinot est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 13 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Franck Denat

Le Président de l'Université de Bourgogne  
Alain Bonnin

Visa du Délégué Régional du CNRS  
Philippe Piéri

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC152240DR06

**Décision portant nomination de Mme Isabelle BIHANNIC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123202DGDS portant création au 01/01/2013 de l'UMR 7360 – LIEC et nommant Monsieur Fabien Thomas en tant que directeur de l'unité ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à Mme Isabelle Bihannic, le 11/09/2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT du 21 septembre 2015.

**DECIDE :****Article 1er : Nomination**

Mme Isabelle Bihannic, IR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/09/2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Isabelle Bihannic exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Isabelle Bihannic sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 29 juin 2016

Le directeur d'unité  
Fabien Thomas

Visa la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de L'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC152243DR06

Décision portant nomination de M. Ghouti Medjahdi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma – Surfaces

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS portant renouvellement au 01/01/2013 de l'UMR 7198 – IJL et nommant Monsieur Eric Gaffet en tant que directeur de l'unité ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à M. Ghouti Medjahdi, le 11/09/2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT (*à défaut du conseil de laboratoire*) du 15 décembre 2015 ;

**DECIDE :****Article 1er : Nomination**

M. Ghouti Medjahdi, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/09/2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Ghouti Medjahdi exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Ghouti Medjahdi sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 25 novembre 2016

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Le directeur d'unité  
Eric Gaffet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de L'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt



DEC172651DR06

**Décision portant nomination de M. Julien Didier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6249 intitulée laboratoire Chrono Environnement**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n° 6249 intitulée Laboratoire Chrono Environnement et nommant Mme Gudrun Bornette en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6249 en date du 05/05/2017 ;

Considérant que M. Julien Didier assistant ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alsace du 04 avril 2006 au 18 mai 2006.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Julien Didier, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono Environnement, à compter du 05/05/2017.

M. Julien Didier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien Didier est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 05/05/2017

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université de Franche-Comté

DEC192068DR06

**Décision portant nomination de Mr Bruno Rock, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mr Bruno Rock, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), à compter du 8 juillet 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le Directeur d'unité  
Dominik Schaniel



DEC191647DR06

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Daniel Tissot aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-environnement**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6249, intitulée Chrono-environnement, dont la directrice est Mme Gudrun Bornette ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Daniel Tissot, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6249 Chrono-environnement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1<sup>er</sup> juin 2019

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
La directrice d'unité  
Gudrun Bornette

DEC191692DR06

**Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité Service de Protection des Données (SPD) ;**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Gaelle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laetitia Pierron, Ingénieur d'études, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité Service de Protection des Données (SPD) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1<sup>er</sup> juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La directrice d'unité  
Gaelle Bujan



DEC191185DR06

**Décision portant nomination de M. Anthony Dumontet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artheis)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés et nommant Mme Sabine Lefebvre en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6298<sup>1</sup> en date du 28 mai 2019 ;

Considérant que M. Anthony Dumontet, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine **du 14 au 16 janvier 2019, du 7 et 8 mars 2019 et du 28 et 29 mars 2019**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Anthony Dumontet assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artheis), à compter du 29 mai 2019.

M. Anthony Dumontet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anthony Dumontet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 29 mai 2019

La directrice de l'Unité  
**Sabine Lefebvre**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Le Président de l'Université de Bourgogne  
**Alain Bonnin**

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC182957DR08

**Décision portant nomination de M. Merhad TARIGHI aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant M. Yannick POUILLOUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7285 en date du 22/11/2018 ;

Considérant que M. Merhad TARIGHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 10 et 11 décembre 2015 et 1, 2 et 3 février 2016.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Merhad TARIGHI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

M. Merhad TARIGHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Merhad TARIGHI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Directeur d'unité  
M. Yannick POUILLOUX

Visa du Président de l'Université de Poitiers  
M. Yves JEAN

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN

DEC182652DR08

**Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Nicolas VIBERT ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7295 CeRCA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Nicolas VIBERT

DEC182655DR08

**Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste BERTHELOT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimateologie - PALEVOPRIM**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée « Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimateologie » - PALEVOPRIM, dont le directeur est M. Jean-Renaud BOISSERIE ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Baptiste BERTHELOT, technicien de recherche et de formation catégorie B à l'Université de Poitiers, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7262 PALEVOPRIM à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Renaud BOISSERIE

DEC182657DR08

**Décision portant nomination de M. Yohann BROSSARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Yohann BROSSARD, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7327 ISTO à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Lionel MERCURY

DEC182658DR08

**Décision portant nomination de M. Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas NAUD, adjoint-technique, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7267 EBI à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Marc BERJEAUD

DEC190646DR08

**Décision portant nomination de M. Bruno MANSOUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180020INEE du 23 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3462, intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS), dont la directrice est Mme Florence CAURANT ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bruno MANSOUX, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3462 PELAGIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 13 février 2019

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
La directrice d'unité  
Florence CAURANT

DEC191017DR08

**Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC183085INSHS du 07 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 04 juillet 2012 ;

Considérant que M. Henrique DA MOTA ROCHA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 7 au 29 juin 2012 à Tours ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Henrique DA MOTA ROCHA, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. Henrique DA MOTA ROCHA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Henrique DA MOTA ROCHA est placé directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 28 février 2019.

Le Directeur d'Unité  
Philippe LANOS

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC190822DR08

**Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision DEC180489INSB du 8 février 2018 modifiant la décision collective DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UPS44 « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Julien SOBILO le 14 février 2019 par l'Université de Caen ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 05 mai 2017

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Julien SOBILO, Ingénieur d'Etudes, est nommé Personne Compétente en Radioprotection jusqu'au 18 mars 2024.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Julien SOBILO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Julien SOBILO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mars 2019

La directrice d'unité  
Cécile FREMOND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC190711DR08

**Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision DEC183085INSHS du 07 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux »;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 02 mars 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 08 juin 2016.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénieure de Recherche, est nommée Personne Compétente en Radioprotection jusqu'au 30 mai 2022.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 28 février 2019

Le Directeur de l'Unité  
Philippe LANOS

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC190709DR08

**Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.**

**LA DIRECTRICE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation CNRS de Paris B, du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. David CHOUTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. David CHOUTEAU est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois., le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité  
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC190708DR08

**Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.**

**LA DIRECTRICE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS, du 23 avril au 24 octobre 2012;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sylvain ROGER, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Sylvain ROGER est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois, le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité  
Isabelle LAFPEZ

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC192065INSIS

**Décision portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM et nommant M. Dominique BAILLARGEAT directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, M. Stéphane BILA, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Dominique BAILLARGEAT, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 août 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC190611DR08

**Décision portant nomination de M. Simon DUPONT aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI.**

#### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI dont le Directeur est M. David GIRON;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à M. Simon DUPONT le 23 septembre 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

**Vu** l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 06 juin 2014 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1er : Nomination**

M. Simon DUPONT, Ingénieur d'Etudes, est nommé Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23 septembre 2015.

##### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Simon DUPONT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

##### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Simon DUPONT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 26 février 2019

Le directeur d'unité  
David GIRON

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

DEC190532DR08

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Charline PARENTEAU, Assistante de Prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.**

### **LE DIRECTEUR PAR INTERIM**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180493DR08 du 25 janvier 2018 portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'AP,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Charline PARENTEAU, dans l'unité du CNRS n°7372, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Directeur de l'Unité par intérim  
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle  
M. Jean-Marc OGIER

Visa du Délégué Régional  
M. Ludovic HAMON

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC190227DR08

**Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC.**

**Le DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité du CNRS MOY800, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité du Délégué Régional.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2019

Le délégué Régional  
Ludovic HAMON

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC190531DR08

**Décision portant nomination de Mme Sylvie HOUTE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 15 octobre 2018 ;

Considérant que Mme Sylvie HOUTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 26 septembre au 19 octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sylvie HOUTE, Ingénieure d'Etudes hors Classe, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Mme Sylvie HOUTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie HOUTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Directeur d'Unité par Intérim  
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle  
M. Jean-Marc OGIER

Visa du Délégué Régional  
M. Ludovic HAMON

## DEC191949 INSMI

Décision portant nomination de M. Arnaud Guillin en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnaud Guillin, Professeur des universités est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet : La préfiguration d'un institut autour des Mathématiques de la Planète Terre.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC191974INSHS

**Décision portant nomination de Mme Delphine Vallade directrice adjointe par intérim et cessation de fonctions de M. David Giband et nomination de M. Denis Pesche directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) et nommant M. David Giband directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des co-tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Mme Delphine Vallade, maître de conférences à l'Université Paul Valéry Montpellier, est nommée directrice adjointe par intérim à compter du 15 juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Marc Dedeire, démissionnaire.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. David Giband, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A compter de cette même date, M. Denis Pesche, chargé de recherche au CIRAD, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC191615INSHS**

**Décision portant modification de la décision DEC161226DGDS portant création et renouvellement des unités de service et de recherche – USR3133**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et notamment renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3133 intitulée Centre Jean Bérard ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision DEC161226DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité de service et de recherche USR3133 sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

La ligne suivante est ajoutée :

« Directrice adjointe : Priscilla Munzi, chargée de recherche »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC182526DR17

Décision portant nomination de M. Stéphane LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Pierre Ferrand aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche 6598 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 4 mars 2008;

Considérant que M. Stéphane Lambert a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale du CNRS Alsace du 27/03/07 au 24/05/07.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Stéphane Lambert, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Stéphane Lambert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane Lambert est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le ....

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Pierre Ferrand

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Arnaud Poitou



DEC182665DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gaëlle LE DEZ, assistante de prévention au sein de l'UMR6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171532DR17 du 16/11/2017 portant nomination de Mme Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Gaëlle LE DEZ, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6290, à compter du 01/01/2019.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Reynald Gillet

Gabrielle Inguscio

## **DEC191563DR17**

### **Décision portant nomination de Mme Béatrice JOSSELIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff**

#### **LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Béatrice Josselin le 24 avril 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

#### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Nomination**

Mme Béatrice Josselin, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/04/2015.

#### **CNRS**

#### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



## **Article 2 : Missions**

Mme Béatrice Josselin, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

## **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Béatrice Josselin, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

## **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le ....

La Directrice de l'unité

**Catherine Boyen**

Visa du Président de Sorbonne  
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Jean Chambaz**

**Gabrielle Inguscio**



## ANNEXE : lettre de mission

**Déléguante** : Catherine Boyen – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

**Délégataire** : Béatrice Josselin – Personne compétente en radioprotection

### **Champ de compétence** :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

### **Vos missions s'articulent autour de** :

- La mission de CSE et le suivi des utilisateurs ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

### **Dans ce cadre** :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

### **Moyens** :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

## Détail des missions confiées :

### **Suivi des utilisateurs**

- Suivi de l'habilitation
- Conseiller Siseri Employeur
- Relation avec le médecin
- Rédaction de la Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants
- Suivi de la dosimétrie passive externe et SISERI

### **Postes de travail SNS**

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Pilotage du ménage dans les Zones Surveillées

### **Contrôles périodiques**

- Réalisation du contrôle surfacique mensuel des sources non scellées
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif

### **Gestion des sources non-scellées**

- Commande des sources
- Réalisation de l'inventaire annuel des sources (formulaire IRSN)
- Réalisation des contrôles à réception
- Intégration sources dans une base de données pour suivi des stocks

### **Gestion des déchets**

- Collecte au poste de travail et mise en fût ou bonde
- Conditionnement mensuel, prélèvements pour analyses, préparation aux enlèvements ANDRA
- Gestion pratique et documentaire du stockage unité des Déchets en Décroissance et vie longue
- Suivi des consommables "déchet"
- Contrôle des déchets non radioactifs (poubelles, déchets chimiques, blouses)

### **Matériels**

- Suivi des consommables "contaminamètres, radiamètres" et "EPC"

### **Interventions d'urgence**

- Préparation des procédures et matériels d'urgence
- Suivi du matériel d'urgence
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

### **Relations avec partenaires extérieurs**

- Participation à la modification ou au renouvellement de l'autorisation ASN



DEC190365DR17

Décision portant nomination de M. Damien FLIGIEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC1172939INSU portant nominations de M. Thierry LEBEAU aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Service UMS3281 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMS3281 en date du 08/10/2018;

Considérant que M. Damien Fligiel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 3 au 5 décembre 2018 et du 14 au 16 janvier 2019 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Damien Fligiel, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

M. Damien Fligiel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Damien Fligiel est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le ....

Le Directeur de l'unité

Thierry Lebeau

Visa du Président de l'Université de Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Olivier Laboux

Gabrielle Inguscio

## **DEC191562DR17**

### **Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff**

#### **LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 25 mai 2016 par l'université de Caen-Normandie ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> : Nomination**

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/05/2016.

#### **CNRS**

##### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



## **Article 2 : Missions**

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

## **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

## **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le ....

La Directrice de l'unité

**Catherine Boyen**

Visa du Président de Sorbonne  
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Jean Chambaz**

**Gabrielle Inguscio**



## ANNEXE : lettre de mission

**Déléquant** : Catherine BOYEN – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

**Déléataire** : Laurence DARTEVELLE – Personne compétente en radioprotection

### **Champ de compétence :**

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

### **Vos missions s'articulent autour de :**

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

### **Dans ce cadre :**

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

### **Moyens :**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

## Détail des missions confiées :

### **Relations avec partenaires extérieurs**

- Déchets: déclaration annuelle ANDRA
- Organisation des inspections ASN
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN
- Suivi de l'autorisation ASN

### **Postes de travail SS**

- Mise à jour des consignes aux postes de travail

### **Postes de travail**

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Rédaction des plans de prévention
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste
- Mise à jour des consignes aux postes de travail
- Mise à jour du plan de zonage

### **Contrôles périodiques**

- Rédaction du programme de contrôle annuel
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé

### **Matériels**

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres / radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

### **Divers**

- Veille réglementaire et technologique
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection

### **Interventions d'urgence**

- Suivi et plans d'actions registres SST
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

## **DEC191564DR17**

### **Décision portant nomination de M. Thomas RORET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff**

#### **LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à M. Thomas Roret le 4 octobre 2018 par l'Université de Caen-Normandie ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1er : Nomination**

M. Thomas Roret, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/2018.

#### **CNRS**

##### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



## **Article 2 : Missions**

M. Thomas Roret exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

## **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Roret, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

## **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le ....

La Directrice de l'unité

**Catherine Boyen**

Visa du Président de Sorbonne  
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Jean Chambaz**

**Gabrielle Inguscio**



## ANNEXE : lettre de mission

**Déléguante** : Catherine Boyen – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

**Déléataire** : Thomas Roret – Personne compétente en radioprotection

### **Champ de compétence** :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

### **Vos missions s'articulent autour de** :

- La mission de CSE et le suivi des utilisateurs ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

### **Dans ce cadre** :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

### **Moyens** :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

## Détail des missions confiées :

### **Suivi des utilisateurs**

- Suivi de l'habilitation
- Conseiller Siseri Employeur
- Relation avec le médecin
- Rédaction de la Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants
- Suivi de la dosimétrie passive externe et SISERI

### **Postes de travail SNS**

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Pilotage du ménage dans les Zones Surveillées

### **Contrôles périodiques**

- Réalisation du contrôle surfacique mensuel des sources non scellées
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif

### **Gestion des sources non-scellées**

- Commande des sources
- Réalisation de l'inventaire annuel des sources (formulaire IRSN)
- Réalisation des contrôles à réception
- Intégration sources dans une base de données pour suivi des stocks

### **Gestion des déchets**

- Collecte au poste de travail et mise en fût ou bonde
- Conditionnement mensuel, prélèvements pour analyses, préparation aux enlèvements ANDRA
- Gestion pratique et documentaire du stockage unité des Déchets en Décroissance et vie longue
- Suivi des consommables "déchets"
- Contrôle des déchets non radioactifs (poubelles, déchets chimiques, blouses)

### **Matériels**

- Suivi des consommables "contaminamètres, radiamètres" et "EPC"

### **Interventions d'urgence**

- Préparation des procédures et matériels d'urgence
- Suivi du matériel d'urgence
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

### **Relations avec partenaires extérieurs**

- Participation à la modification ou au renouvellement de l'autorisation ASN

DEC191865DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe BARRAL directrice de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux dont la directrice est Philippe BARRAL ;

**Vu** la décision du portant nomination de Philippe BARRAL aux fonctions de directrice de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe BARRAL directrice de l'unité USR3124 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARRAL, délégation de signature est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint, Mme Isabelle Mouret, IE et secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170407DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191866DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine dont le directeur est Samuel FERÉY ;

**Vu** la décision DEC290918INSHS du 4/29/2018 portant nomination de Samuel FERÉY aux fonctions de directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel FERREY, délégation de signature est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191434DR06 du 07/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191867DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LEYVAL directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine dont le directeur est Corinne LEYVAL ;

**Vu** la décision du portant nomination de Corinne LEYVAL aux fonctions de directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL directeur de l'unité UMS3562 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LEYVAL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° du donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191868DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Christophe FOLTETE directrice de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager dont la directrice est Jean Christophe FOLTETE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Christophe FOLTETE aux fonctions de directrice de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Christophe FOLTETE directrice de l'unité UMR6049 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Christophe FOLTETE, délégation de signature est donnée à M. François Pierre Tourneux, Maître de conférence et directeur adjoint, M. Jean Philippe Antoni, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170186DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191869DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie dont le directeur est Philippe Rousselot ;

**Vu** la décision DEC172863INSU du 12/1/2017 portant nomination de Philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Rousselot, délégation de signature est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC173115DR06 du 01/09/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191870DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

**Vu** la décision du portant nomination de Sylvain PICAUD aux fonctions de directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean Yves Hihn, professeur et directeur adjoint, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170043DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191871DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directeur de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement dont le directeur est Gudrun BORNETTE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Gudrun BORNETTE aux fonctions de directeur de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Gudrun BORNETTE directeur de l'unité UMR6249 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun BORNETTE, délégation de signature est donnée à M. Franis Raoul, Maitre de conférence et directeur adjoint, Mme Sylvie Costille, AI et Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170098DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191872DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences dont le directeur est Emmanuel FARA ;

**Vu** la décision du portant nomination de Emmanuel FARA aux fonctions de directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel FARA, délégation de signature est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170021DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191873DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources dont le directeur est Jacques PIRONON ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jacques PIRONON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PIRONON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeur et directrice adjointe, M. Philippe DE DONATO, Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint, Mme Camille GAGNY, Ingénieur de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180524DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191722DR06

**Décision portant délégation de signature à M.Christian France-Lanord, Mme Isabelle Geoffroy, M. Etienne Deloule pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ( CRPG )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques , dont le directeur est Raphaël Pik

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M.Christian France-Lanord, DR CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Christian France-Lanord, délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy IE et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Christian France-Lanord et de Mme Isabelle Geoffroy délégation est donnée à M. Etienne Deloule DR CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.  
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Raphaël Pik

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191723DR06

**Décision portant délégation de signature à M.Olivier Lalouette, Mme Sylvie Issanchou, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ( CSGA )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation , dont le directeur est Lionel BRETILLON

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Olivier Lalouette, délégation est donnée à Mme Sylvie Issanchou DR INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Lionel BRETILLON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191724DR06

**Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Chevalier, M.Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne ( ICB )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne , dont le directeur est Alain DEREUX

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M.Stéphane Guérin** Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier et de M.Stéphane Guérin délégation est donnée à **Mme Claudine Jonon** Ingénieur de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin et de Mme Claudine Jonon, délégation est donnée à Mme **Nathalie Dufour**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin, de Mme Claudine Jonon et de Mme Nathalie Dufour, délégation est donnée à Mme **Claire Priou Jacotot**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Alain DEREUX



DEC191725DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Guillon, Mme Christelle Anstett pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims ( ICMR )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims , dont le directeur est Jean Hugues RENAULT

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Guillon, délégation est donnée à Mme Christelle Anstett Ingénieur d'études et administratrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Hugues RENAULT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191736DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Cyrille Hierso, Mme Claire Lejault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est Franck DENAT

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Cyrille Hierso, délégation est donnée à Mme Claire Lejault AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Franck DENAT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191737DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Gemmerlé, Mme Laurence Quirot, M. Jean Marc Sac-Epée Mme Camille Laurent-Gengoux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine ( IECL )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine , dont le directeur est Xavier ANTOINE

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé, délégation est donnée à Mme Laurence Quirot Assistant Ingénieur et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé et de Mme Laurence Quirot délégation est donnée à M. Jean Marc Sac-Epée Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Xavier ANTOINE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191738DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin, M. Daniele Faenzi, Mme Anissa Bellaassali pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est Abderrahim JOURANI

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme **Lucy Moser-Jauslin**, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, délégation est donnée à M. Daniele Faenzi professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin et de M. Daniele Faenzi délégation est donnée à **Mme Anissa Bellaassali** Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Abderrahim JOURANI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191740DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Paule Bazard, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire ( L2CM )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire , dont le directeur est Philippe GROS

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Paule Bazard, TCE et gestionnaire de l'unité , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Philippe GROS

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191743DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est Alain DURAND

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, chargée de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Alain DURAND

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191744DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Mustapha Abdelmoula, M. Christophe Gantzer, M. Christophe Merlin M. Michel Perdicakis, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement ( LCPME )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, dont le directeur est Alain WALCARIUS

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula, délégation est donnée à M. **Christophe Gantzer**, Professeur et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula et de M. Christophe Gantzer, délégation est donnée à M. **Christophe Merlin** Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula de M. Christophe Gantzer et de M. Christophe Merlin, délégation est donnée à M. **Michel Perdicakis, ingénieur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Alain WALCARIUS



DEC191746DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Decker, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, dont le directeur est EL Mostafa DAYA

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
EL Mostafa DAYA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191747DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Didierjean, Mme Céline Morville, Mme Rachida Elouardani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée ( LEMTA )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée , dont le directeur est Pascal BOULET

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme **Sophie Didierjean**, Professeur et directrice adjointe , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean, délégation est donnée à Mme **Céline Morville** Ingénieur d'études et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean et de Mme Céline Morville délégation est donnée à Mme **Rachida Elouardani** Assistante ingénieur et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Pascal BOULET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191748DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Simon Devin, M.Christian Mustin, Mme Christine Aussenac Mme Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux ( LIEC )**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux , dont la directrice est Laure GIAMBERINI

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Simon Devin**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin, délégation est donnée à M.**Christian Mustin** Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin et de M.Christian Mustin délégation est donnée à Mme **Christine Aussenac** Ingénieur d'études et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin de M.Christian Mustin et de Mme **Christine Aussenac** délégation est donnée à Mme Cécile Lorentz technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

la directrice d'unité  
Laure GIAMBERINI



DEC191749DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Clément Dombry, M. Alexei Lozinski, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon ( LMB )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon , dont le directeur est Christophe DELAUNAY

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Clément Dombry, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Dombry, délégation est donnée à M. Alexei Lozinski Professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Christophe DELAUNAY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191750DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Yannick Toussaint, Mme Nathalie Bussy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications ( LORIA )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications , dont le directeur est Jean Yves MARION

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yannick Toussaint, Chargé de recherche Inria , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Toussaint, délégation est donnée à Mme Nathalie Bussy Responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Yves MARION

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191751DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski, Mme Séverine Bonenberger, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques ( LPCT )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques , dont le directeur est Xavier ASSFLELD

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi Karevski, délégation est donnée à Mme Séverine Bonenberger TCS et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Xavier ASSFLELD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191752DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Schneider, Mme Cécile Vallières, Mme Sandrine Jadelot-Nalet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés ( LRGP )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés , dont le directeur est Laurent FALK

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider, délégation est donnée à Mme Cécile Vallières Professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider et de Mme Cécile Vallières délégation est donnée à Mme Sandrine Jadelot-Nalet IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Laurent FALK

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191753DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire ( MEDYC )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire , dont le directeur est Laurent Martiny

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Laurent Martiny

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191754DR06

**Décision portant délégation de signature à M. François Pierre Tourneux, M. Jean Philippe Antoni, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, dont le directeur est Jean Christophe FOLTETE

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **François Pierre Tourneux**, Maître de conférence et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Pierre Tourneux, délégation est donnée à M. **Jean Philippe Antoni** Professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Christophe FOLTETE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191755DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves Hihn, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules ( UTINAM )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules , dont le directeur est Sylvain PICAUD

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Jean Yves Hihn**, professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves Hihn, délégation est donnée à Mme **Christiane Grillier**, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Sylvain PICAUD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191756DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Francis Raoul, Mme Sylvie Costille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement , dont la directrice est Gudrun BORNETTE

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis Raoul, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Raoul, délégation est donnée à Mme Sylvie Costille AI et Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

la directrice d'unité  
Gudrun BORNETTE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191757DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucède, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences ( )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences , dont le directeur est Emmanuel FARA

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Saucède, délégation est donnée à Mme Laetitia Bassereau-Vauthier AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Emmanuel FARA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191759DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Lacolley, Mme Sandrine Boshi-Muller, M. Jean Louis Guéant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine ( IBSLor )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine , dont le directeur est louri MOTORINE

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley, délégation est donnée à Mme Sandrine Boshi-Muller Professeur et coordinatrice des plateformes aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley et de Mme Sandrine Boshi-Muller délégation est donnée à M. Jean Louis Guéant PUPH Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.  
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
louri MOTORINE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191760DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Charpentier, Mme Florence Chartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire , dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Bruno Charpentier**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Charpentier, délégation est donnée à Mme Florence Chartier IR et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean-Yves Jouzeau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191761DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Etienne Patoor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ( )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180060INSIS du 06/02/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS , dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Paul SALVESTRINI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191763DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon ( MSH Dijon )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon , dont le directeur est Jean Vigreux

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Vigreux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191764DR06

**Décision portant délégation de signature à M. André Didierjean, Mme Isabelle Mouret, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ( MSH-E )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux , dont le directeur est Philippe BARRAL

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Didierjean, délégation est donnée à Mme Isabelle Mouret IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Philippe BARRAL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191739DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Fluzin, M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy Mme Sylvia Nieto-Pelletier, M Guillaume Sarah et M Rémy Chapoulie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX ( IRAMAT )

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 08/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les Archomatériaux ( IRAMAT)

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, délégation est donnée à **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin et de M. Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Mme Florence Tanguy**, AI et assistante de direction aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann et de Mme Florence Tanguy, délégation est donnée à **Mme Sylvia Niéto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy et de Mme Sylvia Niéto-Pelletier, délégation est donnée à **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy, de Mme Sylvia Niéto-Pelletier et de M. Guillaume Sarah, délégation est donnée à **M. Rémy Chapoulié**, PU à Université Bordeaux-Montaigne et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Philippe LANOS



DEC191778DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée IRAMAT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée IRAMAT, dont le directeur est Pierre GUIBERT ;

**Vu** la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les Archomatériaux ( IRAMAT)

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Lanos, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe Lanos**, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint, **Mme Florence Tanguy**, Assistante de direction, **Mme Sylvia Nieto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe, **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS et à **M. Rémy Chapoulie**, PU Univeristé Bordeaux Montaigne et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°**DEC182045DR06** du 2 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès



DEC191828DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC180060INSIS du 06 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Paul SALVESTRINI aux fonctions de directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Paul SALVESTRINI, délégation de signature est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181368DR06 du 06/02/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191829DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré dont le directeur est Philippe NABONNAND ;

**Vu** la décision du portant nomination de Philippe NABONNAND aux fonctions de directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NABONNAND, délégation de signature est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS, Mme Lydie Mariani, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC152544DR06 du 01/01/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191830DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directeur de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés (ARTÉHIS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés dont le directeur est Sabine Lefebvre ;

**Vu** la décision du portant nomination de Sabine Lefebvre aux fonctions de directeur de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sabine Lefebvre directeur de l'unité UMR6298 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Lefebvre, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Bully, CR CNRS, Mme Mélanie Arnoult, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172760DR06 du 01/10/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191831DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française dont le directeur est Alex BOULTON ;

**Vu** la décision du portant nomination de Alex BOULTON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex BOULTON, délégation de signature est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS, M. Michel Musiol, Professeur et directeur adjoint, Mme Sabrina Martin, Assistant Ingénieur et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180025DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191832DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE directrice de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier dont la directrice est Jean Louis TORNATORE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Louis TORNATORE aux fonctions de directrice de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Louis TORNATORE directrice de l'unité UMR7366 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis TORNATORE, délégation de signature est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170109DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191833DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy dont le directeur est Didier WOLF ;

**Vu** la décision du portant nomination de Didier WOLF aux fonctions de directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier WOLF, délégation de signature est donnée à M. Thierry DIVOUX, Professeur et directeur adjoint, Mme Monique Bilon, Ingénieur d'étude et responsable administrative, Mme Carole COURRIER, Assistant en Gestion Administrative et responsable financière, Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, Technicienne et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180529DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191834DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations dont le directeur est Dominik SCHANIEL ;

**Vu** la décision du portant nomination de Dominik SCHANIEL aux fonctions de directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik SCHANIEL, délégation de signature est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur, Mme Anne Clausse, TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180582DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191835DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques dont le directeur est Raphaël Pik ;

**Vu** la décision du portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Pik, délégation de signature est donnée à M.Christian France-Lanord, DR CNRS, Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative, M. Etienne Deloule, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180990dr06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191836DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation dont le directeur est Lionel BRETILLON ;

**Vu** la décision du portant nomination de Lionel BRETILLON aux fonctions de directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BRETILLON, délégation de signature est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général, Mme Sylvie Issanchou, DR INRA et directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170015DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191837DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

**Vu** la décision du portant nomination de Laurent LARGER aux fonctions de directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas Baron**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

#### Article 4

La décision n° DEC190526DR06 du 30/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191838DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique dont le directeur est Maud ROTGER ;

**Vu** la décision du portant nomination de Maud ROTGER aux fonctions de directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maud ROTGER directeur de l'unité UMR7331 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

La décision n° DEC180129DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191839DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine dont le directeur est Iouri MOTORINE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Iouri MOTORINE aux fonctions de directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iouri MOTORINE, délégation de signature est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche, Mme Sandrine Boshi-Muller, Professeur et coordinatrice des plateformes, M. Jean Louis Guéant, PUPH Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182941DR06 du 15/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191840DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne dont le directeur est Alain DEREUX ;

**Vu** la décision du portant nomination de Alain DEREUX aux fonctions de directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEREUX, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Chevalier, Professeur à l'université de Bourgogne, M.Stéphane Guérin, Professeur à l'université de Bourgogne, Mme Claudine Jonon, Ingénieur de Recherche CNRS, Mme Nathalie Dufour, Assistante Ingénieur CNRS, Mme Claire Priou-Jacotot, Assistante Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181023DR06 du 08/03/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191842DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims dont le directeur est Jean Hugues RENAULT ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Hugues RENAULT aux fonctions de directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Hugues RENAULT, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint, Mme Christelle Anstett, Ingénieur d'études et administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180080DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191843DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne dont le directeur est Franck DENAT ;

**Vu** la décision du portant nomination de Franck DENAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint, Mme Claire Lejault, AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170100DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191844DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine dont le directeur est Xavier ANTOINE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Xavier ANTOINE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ANTOINE, délégation de signature est donnée à M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche, Mme Laurence Quirot, Assistant Ingénieur et responsable administrative, M. Jean Marc Sac-Epée, Ingénieur de Recherche, Mme Camille Laurent-Gengoux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181250DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191845DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour dont le directeur est Thierry BELMONTE ;

**Vu** la décision du portant nomination de Thierry BELMONTE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Belmonte, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;
- à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;
- à M. **François Montaigne**, Professeur, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;
- à M. **Daniel Malterre**, Professeur, directeur du département P2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Jean François Pierson**, Professeur, directeur du département CP2S, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sabine Denis**, Professeur, directrice du département SI2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Aleïn Celzard**, Professeur, directeur du département NE2V, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'étude, responsable financier, jusqu'à concurrence de 8.000 €;
- à Mme **Martine Tailleur**, Assistant Ingénieur, Responsable Ressources Humaines, jusqu'à concurrence de 8.000 €;

**Article 3**

La décision n° DEC180067DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191846DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne dont le directeur est Abderrahim JOURANI ;

**Vu** la décision du portant nomination de Abderrahim JOURANI aux fonctions de directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abderrahim JOURANI, délégation de signature est donnée à Mme Lucy Moser-Jauslin, Professeur, M. Daniele Faenzi, professeur, Mme Anissa Bellaassali, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190552DR06 du 27/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191847DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean-Yves Jouzeau aux fonctions de directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Jouzeau, délégation de signature est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur et directeur adjoint, Mme Florence Chartier, IR et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180430DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191848DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directeur de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique dont le directeur est Claire FRANCOIS ;

**Vu** la décision DEC182422DIST du 9/7/2018 portant nomination de Claire FRANCOIS aux fonctions de directeur de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire FRANCOIS directeur de l'unité UPS76 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire FRANCOIS, délégation de signature est donnée à M. David Pierron, attaché principal et secrétaire général de l'unité, M.Thierry Chardet, Ingénieur de recherche, Mme Ivana Roche, Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182556DR06 du 07/09/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191850DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire dont le directeur est Philippe GROS ;

**Vu** la décision du portant nomination de Philippe GROS aux fonctions de directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GROS, délégation de signature est donnée à Mme Paule Bazard, TCE et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182715DR06 du 15/10/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191851DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire dont le directeur est Alain DURAND ;

**Vu** la décision du portant nomination de Alain DURAND aux fonctions de directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, chargé de recherche et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° 18 décembre 2019 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191852DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement dont le directeur est Alain WALCARIUS ;

**Vu** la décision du portant nomination de Alain WALCARIUS aux fonctions de directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, délégation de signature est donnée à M. Mustapha Abdelmoula, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, M. Christophe Gantzer,, Professeur et directeur adjoint,, M. Christophe Merlin, Maitre de conférence,, M. Michel Perdicakis,, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180880DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191853DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement dont le directeur est Bénédicte POULIN-CHARRONAT ;

**Vu** la décision du portant nomination de Bénédicte POULIN-CHARRONAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT directeur de l'unité UMR5022 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT, délégation de signature est donnée à Mme Annie Vinter, Professeur et directrice adjointe, Mme Corinne Martin, Technicienne CNRS, Mme Sandrine Pinson, adjoint technique Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170169DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191854DR06

**Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux dont le directeur est EL Mostafa DAYA ;

**Vu** la décision du portant nomination de EL Mostafa DAYA aux fonctions de directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. EL Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180992DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191855DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET directrice de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée dont la directrice est Pascal BOULET ;

**Vu** la décision du portant nomination de Pascal BOULET aux fonctions de directrice de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BOULET directrice de l'unité UMR7563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOULET, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Didierjean, Professeur et directrice adjointe, Mme Céline Morville, Ingénieur d'études et responsable administrative, Mme Rachida Elouardani, Assistante ingénieur et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180123DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191857DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux dont la directrice est Laure GIAMBERINI ;

**Vu** la décision du portant nomination de Laure GIAMBERINI aux fonctions de directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure GIAMBERINI, délégation de signature est donnée à M. Simon Devin, Professeur et directeur adjoint, M.Christian Mustin, Professeur et directeur adjoint, Mme Christine Aussenac, Ingénieur d'études et secrétaire générale, Mme Cécile Lorentz, Technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180085DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191858DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon dont le directeur est Christophe DELAUNAY ;

**Vu** la décision du portant nomination de Christophe DELAUNAY aux fonctions de directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Clément Dombry, Professeur, M. Alexei Lozinski, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170057DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191859DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications dont le directeur est Jean Yves MARION ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Yves MARION aux fonctions de directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves MARION, délégation de signature est donnée à M. Yannick Toussaint, Chargé de recherche Inria, Mme Nathalie Bussy, Responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182946DR06 du 01/12/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191860DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims dont le directeur est Michael PEVZNER ;

**Vu** la décision du portant nomination de Michael PEVZNER aux fonctions de directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

La décision n° DEC182096DR06 du 01/08/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191861DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD directrice de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques dont la directrice est Xavier ASSFLELD ;

**Vu** la décision du portant nomination de Xavier ASSFLELD aux fonctions de directrice de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier ASSFLELD directrice de l'unité UMR7019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ASSFLELD, délégation de signature est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint, Mme Séverine Bonenberger, TCS et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191174DR06 du 15/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191862DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés dont le directeur est Laurent FALK ;

**Vu** la décision du portant nomination de Laurent FALK aux fonctions de directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FALK, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur, Mme Cécile Vallières, Professeur, Mme Sandrine Jadelot-Nalet, IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180128DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191863DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire dont le directeur est Laurent Martiny ;

**Vu** la décision du portant nomination de Laurent Martiny aux fonctions de directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Martiny, délégation de signature est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180913DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191864DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon dont le directeur est Jean Vigreux ;

**Vu** la décision du portant nomination de Jean Vigreux aux fonctions de directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Vigreux, délégation de signature est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172286DR06 du 01/08/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim  
Jocelyne Dias



DEC191673DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie ( FEMTO-ST )

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 Décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS et secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, et de M. Frédéric Cherioux, délégation est donnée à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, de M. Frédéric Cherioux, et de M. Michaël Gauthier, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas Baron**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

#### Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Laurent LARGER



DEC191675DR06

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour ( IJL )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces , dont le directeur est Thierry BELMONTE

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, délégation est donnée à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à M. **François Montaigne** Professeur et directeur technique de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, et de M. François Montaigne, délégation est donnée à M. **Daniel Malterre** Professeur et directeur du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---



## Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, et de M. **Daniel Malterre**, délégation est donnée à M. **Jean-François PIERSON** Professeur et directeur du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. **Daniel Malterre**, et de M. **Jean-François PIERSON**, délégation est donnée à Mme **Sabine Denis**, Professeur et directrice du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, délégation est donnée à M. **Alain Celzard** Professeur et directeur du département NE2V aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, délégation est donnée à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'études et responsable financière de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, et de Sophie Klein, délégation est donnée à **Mme Martine Tailleur**, assistant ingénieur et responsable des ressources humaines de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



## Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Thierry BELMONTE



DEC191676DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre Edouard Bour, Mme Lydie Mariani, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré ( AHP PResT )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré , dont le directeur est Philippe NABONNAND

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Edouard Bour, délégation est donnée à Mme Lydie Mariani Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Philippe NABONNAND

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191677DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Aline Marchetti, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ( MSHL )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180056INSHS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

**Vu** la décision DEC290919INSHS du 29 avril 2018 nommant M. SAMULE FEREY aux fonctions de directeur d'unité USR3261 intitulée USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ( MSHL ) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Samuel FEREY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191685DR06

**Décision portant délégation de signature à M. David Pierron, M.Thierry Chardet, Mme Ivana Roche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ( INIST )**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC173292DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

**Vu** la décision DEC182422DIST du 7 septembre 2018 portant nomination de Claire François aux fonctions de directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ( INIST ) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David Pierron, Attaché principal détaché et secrétaire général de l'unité , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pierron, délégation est donnée à M.Thierry Chardet Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pierron et de M.Thierry Chardet délégation est donnée à Mme Ivana Roche Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

la directrice d'unité  
Claire FRANCOIS



DEC191687DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ( THETA )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162790DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie.

**Vu** la décision DEC172863INSU du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant nomination de M. philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ( THETA ) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Philippe Rousselot

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191708DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ( OTELo )**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine , dont la directrice est Corinne LEYVAL

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

la directrice d'unité  
Corinne LEYVAL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191710DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully, Mme Mélanie Arnoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés ( ARTÉHIS )**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés , dont la directrice est Sabine Lefebvre

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. sébastien Bully, CR CNRS , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Bully, délégation est donnée à Mme Mélanie Arnoult Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

la directrice d'unité  
Sabine Lefebvre

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191718DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Yan Greub, M. Michel Musiol, Mme Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ( ATILF )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française , dont le directeur est Alex BOULTON

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub, délégation est donnée à M. Michel Musiol Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub et de M. Michel Musiol délégation est donnée à Mme Sabrina Martin Assistant Ingénieur et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Alex BOULTON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191719DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier ( CGC )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier , dont le directeur est Jean Louis TORNATORE

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Jean Louis TORNATORE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191720DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry DIVOUX, Mme Monique Bilon, Mme Carole COURRIER Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy ( CRAN )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy , dont le directeur est Didier WOLF

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry DIVOUX, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX, délégation est donnée à Mme Monique Bilon Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon délégation est donnée à Mme Carole COURRIER Assistant en Gestion Administrative et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon et de Mme Carole COURRIER, délégation est donnée à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW Technicienne et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Didier WOLF



DEC191721DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Massimo Nespolo, Mme Anne Clausse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations ( CRM2 )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations , dont le directeur est Dominik SCHANIEL

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimo Nespolo, délégation est donnée à Mme Anne Clausse TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1<sup>er</sup> juillet 2019

le directeur d'unité  
Dominik SCHANIEL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192071DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2037, intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM) la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche hors classe, et à Mme Patricia LEGLAND, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190015DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC191547DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le directeur d'unité  
Patrick SIMON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190002DR08

**Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est Vincent T'KINDT;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités et à Mme Christelle GRANGE, Technicienne, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC181138DR08 du 20 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190018DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), dont la directrice est Mme Carine LUCAS.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, la délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC173403DR08 du 28 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190234DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, de M. Ludovic BRUTINOT, et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Mme Nadège PERRIER, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Jean-Pierre SIMORRE

DEC190281DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christelle SUPPO, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, délégation est donnée à M. Simon DUPONT, Adjoint de direction aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO et de M. Simon DUPONT, délégation est donnée à Mme Viviane SOURASAMING, Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, de M. Simon DUPONT, et de Mme Viviane SOURASAMING, délégation est donnée à Mme Marjorie TOLMONT, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision et pour les commandes inférieures à 1000 € HT.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 15 janvier 2019

Le directeur d'unité  
David GIRON

DEC190288DR08

**Décision portant délégation de signature à Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER), dont la directrice est Mme Adelina MIRANDA.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier CLOCHARD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CLOCHARD, délégation est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CLOCHARD et de M. Maurad HAMAIDI, délégation est donnée à M. Emmanuel DEMAURY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 15 janvier 2019

La directrice d'unité  
Adelina MIRANDA

DEC190323DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Alice FORESTIER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, délégation est donnée à M. Stéphane BILA, Responsable de l'axe Systèmes RF, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER et de M. Stéphane BILA, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RF-Elite, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe Systèmes et Réseaux Intelligents, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe Photonique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Samir ADLY, Responsable de l'axe Mathématiques et Sécurité de l'Information, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à M. Stéphane MERILLOU, Responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Samir ADLY et de M. Stéphane MERILLOU, délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Co-responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 9**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 10**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 14 février 2019

Le directeur d'unité  
M. Dominique BAILLARGEAT

DEC190330DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU, délégation est donnée à M. Patrick MARACO, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU et de M. Patrick MARACO, délégation est donnée à Mme Isabelle ZOLGHADRI, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Philippe DAGAUT

DEC190332DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Franck FAYON, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Franck FAYON, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE et Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE, de Mme Anne-Marie HEUVELINE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2019

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

DEC190333DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent DENIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) dirigée par M. Stéphane CORBEL

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent DENIS, Directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DENIS, délégation est donnée à M. Christophe ROZIERE, Administrateur-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DENIS et de M. Christophe ROZIERE, délégation est donnée à M. Samuel GARNIER, responsable logistique aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nançay, le 17 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Stéphane CORBEL

DEC192072DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2037, intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2019

La directrice d'unité  
Eva JAKAB TOTH

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190615DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, la délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Directeur Adjoint, Professeur des Universités et à Madame Sophie HARDOUIN, gestionnaire - ITRF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC190010DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Fait à Orléans, le 7 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190616DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E avenue de la Recherche Scientifique  
CS 10065  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, la délégation de signature est donnée à :

- FORESTIER Alice, Attachée d'Administration de l'Etat
- BILA Stéphane, Directeur de Recherche 2ème classe
- RATIER Bernard, Professeur des Universités 1ère Classe
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités 2ème Classe
- ROY Philippe, Directeur de Recherche 2ème classe
- ADLY Samir, Professeur des Universités 1ère Classe
- MERILLOU Stéphane, Professeur des Universités 2ème Classe
- CARRE Philippe, Professeur des Universités 2ème Classe

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC190049DR0 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 7 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190661DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), dont le directeur est M. Samir ADLY.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir ADLY délégation de signature est donnée à Mme Débora THOMAS, Technicienne de recherche et de formation, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC190017DR08 du 02 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 13 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190699DR08

**Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), dont le directeur est M. François BOUGARD

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée à M. Bruno BON, Ingénieur de recherche, à Mme Alexandra VERCQ Ingénieure d'études et à Mme Sandra LABOURE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 14 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190700DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno BON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), dont le directeur est M. François BOUGARD.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno BON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BON, délégation est donnée à Mme Alexandra VERCQ, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brunon BON et de Mme Alexandra VERCQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le directeur d'unité  
François BOUGARD

DEC191486DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Caroline MARTEL, Directrice adjointe, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, délégation est donnée à M. Mohamed AZAROUAL, Directeur adjoint, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL et de M. Mohamed AZAROUAL, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, Responsable administrative, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, de M. Mohamed AZAROUAL et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à M. Olivier GAUDEFROY, Gestionnaire, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mai 2019

Le directeur d'unité  
Lionel MERCURY

DEC191488DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COULLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle COULLIN, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN, délégation est donnée à M. Sylvain BRAULT Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN et de M. Sylvain BRAULT, délégation est donnée à M. Stéphane MORTEAU, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN, de M. Sylvain BRAULT, et de Stéphane MORTEAU, délégation est donnée à Mme Elisabeth DIAS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mai 2019

La directrice d'unité  
Valérie QUESNIAUX

DEC191541DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, la délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), Sous-directeur, à M. Franck FAYON, Directeur de Recherche (DR2), Directeur adjoint, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche (DR2), Directrice adjointe, à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire et à Mme Nadège PERRIER, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190075DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC191542DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), dont le directeur est M. Franck FAYON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Franck FAYON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), Sous-directeur, et à Mme Nadège PERRIER, technicienne (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190006DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC191544DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick SIMON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire et à Mme Nadège PERRIER, technicienne (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190011DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC191545DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Franck FAYON, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Franck FAYON, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

DEC191546DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), dont le directeur est M. Franck FAYON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE et de M. Ludovic BRUTINOT délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le directeur d'unité  
Franck FAYON



DEC190385DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Azzedine Bousseksou ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Manoury, délégation est donnée à Mme Patricia Fouquereau, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité  
Azzedine Bousseksou

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190985DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Meneyrol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de du groupement de recherche n°2046 intitulée Sécurité Informatique, dont le directeur est M. Gildas Avoine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Meneyrol, délégation est donnée à Mme Tifenn Donguy, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/07/2019

Le directeur d'unité

Gildas AVOINE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC192018DR17**

**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Floc'h-Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont la directrice est Mme Anne-Marie Tréguier ;

**Vu** la décision DEC182535INSU du 5 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Mme Anne-Marie Tréguier et nomination de M. Frédéric Jean aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Floc'h-Laizet, délégation est donnée à M. Jacques Déverchère, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 18/07/2019

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Le directeur d'unité

Frédéric JEAN



**DEC192369DR17**

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) dont le directeur est Marc Fourmigué ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeure, Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études et Mme Karine Robin, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC190095DR17 du 4 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 août 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC191909DR18**

**Décision donnant délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er mai 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La délégation est donnée à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Bérangère BIHAN AVALLE, DUA par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC191459DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/07/19

La déléguée régionale par intérim  
Bénédicte SAMYN

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC182821DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

**Vu** la décision DEC181794INC du 21 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, à compter du 25 janvier 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038, délégation de signature est donnée à Mme Annie-claude GAUMONT, Professeur et à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC171853DR19 du 14 juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2018

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL

DEC191493DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Amine CASSIMI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MONNET, Chercheur CEA et à M. Gilles HERVE Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182808DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 21 mai 2019

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC191494DR19

**Décision portant délégation de signature Mme Isabelle MONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle MONNET, Chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MONNET, délégation est donnée M. Gilles HERVE Enseignant chercheur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 mai 2019

Le directeur d'unité  
Amine CASSIMI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190579DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

**Vu** la décision DEC181794INC du 21 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, à compter du 25 janvier 2018 ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur( d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation est donnée à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Havre, le 2 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Michel GRISEL

**DEC192127DR20**

**Décision portant modification de la décision DEC191337DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC191337DR20 du 18 avril 2019 portant délégation de signature à Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision DEC191337DR20 susvisée, remplacer « aucune autre délégation est donnée » par « délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la décision. »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL



**DEC192128DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC151980DR20 du 09/09/2015 nommant M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL



**DEC192125DR20**

**Décision portant modification de la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171476DR20 du 03/05/2017 nommant M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique ;

**Vu** la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC191320DR20 susvisée, les termes « uniquement sur les centres financiers 2083 et 2099 » sont supprimés.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

DEC190381INSHS

Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS portant renouvellement des UMR et notamment de l'unité mixte de recherche n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des UMR et notamment de l'unité mixte de recherche n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas RÖMER directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des cotutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision DEC181898DGDS portant création et renouvellement des unités de recherche contractualisées susvisée, les termes concernant l'UMR7192 Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures sont modifiés comme suit :

La ligne suivante est supprimée : « Directeur adjoint : M. Dominique CHARPIN, Professeur des universités ».

**Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, M. Lionel MARTI, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS susvisée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 JUIN 2019



Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC192043DR08

Décision relative au tarif des produits de la vente d'un kit du géologue de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° 181661DAJ en date du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic Hamon délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif du produit de la vente d'un kit du géologue réalisé par UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre est fixé à 15€ TTC.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

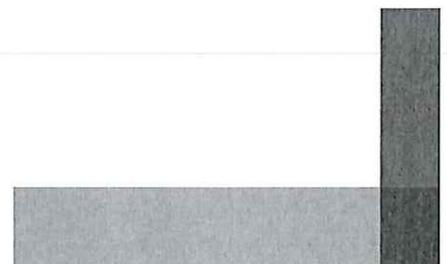
**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2019

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Ludovic HAMON

Bli 



DEC192044DR08

**Décision relative au tarif des produits de l'unité DCLPC - MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° 181661DAJ en date du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic Hamon délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par DCLPC – MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales sont destinés aux laboratoires de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes et fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 mai 2019

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Ludovic Hamon



## Tarification impression COM

DEC192044DR08

Nature de la prestation	Tarif HT
Tarification impression COM – Support canvas Roll Up	35.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster Roll Up	48.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster A0	31.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster A3	5.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A0	26.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A3	5.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A4	3.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A5	2.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A0	23.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A3	4.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A4	3.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A5	2.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A0	22.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A3	4.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A4	3.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A5	2.00 €

DEC192365DR12

**Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de diatomées et phytolithes.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT des échantillons de diatomées et phytolithes réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de diatomées et phytolithes.

<b>Coût de l'échantillon diatomées et phytolithes</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>T1 Coût complet avec marge 5%</b>	<b>T1 Coût complet sans marge</b>	<b>T2 Coût complet hors PP</b>	<b>T3 Coût hors PP, amort et PPE</b>
Prix de vente de l'échantillon	<b>56,93</b>	<b>54,21</b>	<b>14,49</b>	<b>13,62</b>



**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC192366DR12

**Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de pollen et haute pureté silice.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT des échantillons de pollen et haute pureté silice réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de pollen et haute pureté silice.

<b>Coût de l'échantillon pollen</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>T1 Coût complet avec marge 5%</b>	<b>T1 Coût complet sans marge</b>	<b>T2 Coût complet hors PP</b>	<b>T3 Coût hors PP, amort et PPE</b>
Prix de vente de l'échantillon	<b>97,93</b>	<b>93,27</b>	<b>53,54</b>	<b>52,68</b>



**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC192364DR12

**Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de coccolithes et foraminifères.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT des échantillons de coccolithes et foraminifères réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de coccolithes et foraminifères.

<b>Coût de l'échantillon coccolithes et foraminifères</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>T1 Coût complet avec marge 5%</b>	<b>T1 Coût complet sans marge</b>	<b>T2 Coût complet hors PP</b>	<b>T3 Coût hors PP, amort et PPE</b>
Prix de vente de l'échantillon	<b>53,20</b>	<b>50,67</b>	<b>10,94</b>	<b>10,76</b>



**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



---

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles



## DEC191978DRH

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Sara DIGLIO***

### **Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Madame Sara DIGLIO en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

### **DECIDE**

#### **Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Sara DIGLIO, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, membre élu, Président de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Madame Jaime HOUQUE, membre élue de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Madame Anne-Catherine LE BIHAN, membre élue de la section 1 « Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Monsieur Olivier SORLIN, membre nommé de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



## **DEC191979DRH**

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Marcel HEINE***

**Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Monsieur Marcel HEINE en date du 24 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

**DECIDE**

**Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Marcel HEINE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, membre élu, Président de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Madame Jaime HOUQUE, membre élue de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Madame Anne-Catherine LE BIHAN, membre élue de la section 1 « Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Monsieur Olivier SORLIN, membre nommé de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



## DEC191976DRH

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Kévin BAILLIE***

### **Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Monsieur Kévin BAILLIE en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

### **DECIDE**

#### **Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Kévin BAILLIE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Benoit MOSSER, membre élu, Président de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Monsieur Laurent CAMBRESY, membre élu de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Madame Aurélie GUILBERT-LEPOUTRE, membre nommée de la section 17 « Système solaire et univers lointain » ;
- Madame Kumiko KOTERA, membre élue de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Monsieur Guy PERRIN, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



## **DEC191977DRH**

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Tristan BENOIST***

**Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Monsieur Tristan BENOIST en date du 30 octobre 2018, établi pour la période du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019.

**DECIDE**

**Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Tristan BENOIST, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Peter HOLDSWORTH, membre élu, Président de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Monsieur Diego GUADAGNOLI, membre élu de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Madame Michela PETRINI, membre nommée de la section 2 « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »;
- Madame Veronique TERRAS, membre nommée de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Madame Catherine MATIAS, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national des sciences mathématique et de leurs interactions (INSMI) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



## DEC191982DRH

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Mechtild MERTZ***

**Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Madame Mechtild MERTZ en date du 12 novembre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

**DECIDE**

**Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Mechtild MERTZ, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Laure QUENNOUELLE-CORRE, membre élue, Présidente de la section 33 «Mondes modernes et contemporains» ;
- Madame Mercedes VOLAIT, membre élue de la section 33 «Mondes modernes et contemporains »;
- Madame Anais WION, membre élue de la section 33 « Mondes modernes et contemporains »;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

## DEC191981DRH

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Pierre LEVRON***

### **Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Monsieur Pierre LEVRON en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

### **DECIDE**

#### **Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Pierre LEVRON, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Laurent SCHNEIDER, membre élu, Président de la section 32 «Mondes anciens et médiévaux» ;
- Madame Marie BOUHAÏK GIRONES, membre nommée de la section 32 «Mondes anciens et médiévaux» ;
- Monsieur Matthieu CASSIN, membre élu de la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » ;
- Madame Marie-Laure DERAT, membre élue de la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » ;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



## DEC191980DRH

**Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Anne-Lyse CHABERT***

**Le Président-directeur général**

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** le contrat de travail de Madame Anne-Lyse CHABERT en date du 05 novembre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

**DECIDE**

**Article unique**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Anne-Lyse CHABERT, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe HOFFMANN, membre élu, Président de la section 35 «Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art» ;
- Monsieur Frederic GABRIEL, membre élu de la section 35 «Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »;
- Madame Cristina VIANO, membre nommée de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191510DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 renouvellement de l'UMR8258 Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres (et 1 invité permanent) :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus : - 3 membres parmi le Collège 1 –
  - Sous -Collège : Chercheurs, enseignants-chercheurs : 2 ;
  - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
  - 2 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC192108DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres (et 1 invité permanent) :

- le directeur de l'unité ;
- 15 membres élus : - 10 membres parmi le Collège 1 :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 9 ;
  - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
  - 5 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 avril 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192059DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres (et 2 suppléants) :

- le directeur de l'unité, la directrice adjointe de l'unité ;
- 10 membres élus : - 9 membres parmi le Collège 1 :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 7 ;
  - Sous-Collège des doctorants : 2 (ainsi que 2 suppléants) ;
  - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 3 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192073DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres (et 9 suppléants) :

- le directeur et la directrice adjointe de l'unité ;
- 9 membres élus : - 6 membres parmi le Collège 1 (et 6 suppléants) :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs – Collège A : 2 (et 2 suppléants) ;
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs – Collège B : 2 (et 2 suppléants) ;
  - Sous-Collège des doctorants et post-doctorants – Collège D : 2 (et 2 suppléants) ;- 3 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens (et 3 suppléants) ;
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 février 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192079DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres (et 1 invité permanent) :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus : - 4 membres parmi le Collège 1 :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 3 ;
  - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
  - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 3 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 février 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192090DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité, une directrice adjointe et un directeur adjoint ;
- 9 membres élus : - 7 membres parmi le Collège 1 :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 5  
*(1 représentant pour le CNRS, 1 pour l'IRD et 1 pour l'Université Paris-Diderot et 2 pour l'Université de Nice)*
  - Sous-Collège des doctorants : 2  
*(1 représentant pour l'Université Paris-Diderot et 1 Université de Nice)*
  - 2 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 2 membres nommés au titre du collège des chercheurs et enseignants-chercheurs *(1 représentant pour le CNRS et 1 pour l'IRD)*

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192096DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM) ;

**Vu** la décision DEC183157INS2I du 21 décembre 2018 portant nomination du directeur d'unité Stéphane Vialette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur d'unité et le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : - 7 membres parmi le Collège 1 :
  - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 6 ;
  - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
  - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 avril 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse Lefort



DEC192263DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 4 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC192293DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire univers et théories (LUTH).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC192307DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres de droit ;
- 9 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 3 membres avec voix consultatives ;
- 1 membre invité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC192345DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 4 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC192275DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut des mondes africains (IMAf).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC192273DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC192272DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC192270DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC192264DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8111 Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI),

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC192269DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Systèmes de référence temps-espace (SYRTE).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC182653DR08

**Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers MSHS**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 MSHS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
François RIGALLEAU

DEC190713DR08

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes**

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

**Vu** le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

**Vu** la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Centre-Limousin-Poitou-Charentes, s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentants titulaires  
3 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire  
1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire  
1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires  
2 représentants suppléants

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190629DR08

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

**Vu** la décision n° DEC151599DR08, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 16 janvier 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) est composé comme suit :

Membres de droit :

- JAKAB TOTH Eva - Directrice
- BOURDVILLAIN Marc - Directeur adjoint
- ARTUSO Thierry - Sous-Directeur

Membres élus :

- Collège : chercheurs, enseignants-chercheurs
  - CASTAING Bertrand (sous collège A)
  - HAMACEK Joseph (sous collège A)
  
  - BARIL Patric (sous collège B)
  - KEITA-PAQUET Françoise (sous collège B)
  - MORISSET-LOPEZ Séverine (sous collège B)

- Collège : Ingénieurs & techniciens
  - GABANT Guillaume
  - GODIN Fabienne
  - GOSSET David

#### Membres nommés

- Collège Chercheurs, Enseignants-chercheurs
  - BENEDETTI Hélène (sous collège A)
  - ELISEEVA Svetlana (sous collège B)
- Collège ITA
  - BENNACER Nadia
  - VIOLLET Arnaud

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

#### **Article 2 Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

#### **Article 3 Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 8 février 2019

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le Délégué régional

Ludovic HAMON

DEC190710DR08

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

**Vu** la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST - Solidaires.

## **Article 2**

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC192045DR08

**Décision portant création d'une régie de recettes auprès UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

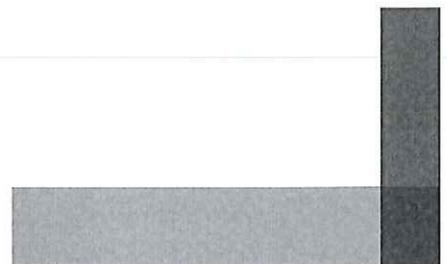
Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

**DECIDE :**



### Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'unité, UMS3116, OSUC pour la période courant du 1er Septembre 2019 au 31 Décembre 2019.

II. Mme Fabienne GENTILLET, Responsable des Services Administratifs de l'OSUC est nommée régisseur de recettes.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : produit de la vente de kits du géologue comprenant 1 gilet de sécurité + 1 loupe de géologue + 1 carnet de terrain.

### Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur est fixé à 1500 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 20 €.

### Article 3 – Modalités de versement

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire du CNRS, au moins une fois par mois.

II. Le régisseur est dispensé de cautionnement.

### Article 4 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2019

Le Délégué régional,  
Ludovic HAMON

  
Vu, l'Agent Comptable Secondaire,  
Pascal BOUVET

  
Vu, l'Agent Comptable Principal  
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation, le régisseur titulaire  
Fabienne GENTILLET



  
Pour le Délégué Régional,  
l'Adjointe au Délégué Régional  
Marion BLIN



DEC192035SGCN

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

**Vu** la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

**Vu** la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation unité
ARBACH Mounir	3339	UMR5133	33	32	07 - Rhône Auvergne
BOULINGUEZ Bénédicte	79161	UMR5292	26	25	07 - Rhône Auvergne
BOURETTE Roland	14492	UMR8161	22	24	18 - Hauts-de-France
FERNANDEZ Bastien	24016	UMR8001	2	41	02 - Paris-Centre
GIGLIONE MEINNEL Carmela	10644	UMR9198	23	20	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
LAFLORENCIE Nicolas	49811	UMR5152	3	2	14 - Occitanie Ouest
METTLING Clément	26623	UMR9002	26	29	13 - Occitanie Est
MONJARET Anne	1962	UMR8177	36	38	02 - Paris-Centre
PERRIER RONDARD Véronique	27130	SNC6710	28	25	13 - Occitanie Est
ROCCA Anna	35764	SNC5060	20	24	01 - Île-de-France Villejuif
TOFFANO-NIOCHE Claire	10651	UMR9198	6	21	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation unité
VAN SEUNINGEN Isabelle	37971	SNC9815	20	24	18 - Hauts-de-France
VIGUES Bernard	13690	UMR6023	22	27	07 - Rhône Auvergne
VILGRAIN Isabelle	22119	SNC9831	24	28	11 - Alpes

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
le directeur général délégué à la science,  
Alain Schuhl



**DEC191783SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

**Vu**, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu**, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

**DECIDE****Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 1** : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »

1 - Sièges - Collège B1

**Section 2** : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1 - Sièges - Collège A1

**Section 4** : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »

1 - Sièges - Collège A2

**Section 6** : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B2

1 - Sièges - Collège C



**Section 7** : « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B1

**Section 11** : « Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions »

1 - Siège - Collège B1

**Section 23** : « Biologie végétale intégrative »

1 - Siège - Collège C

**Section 28** : « Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale »

1 - Siège - Collège A2

**Section 30** : « Surface continentale et interfaces »

1 - Siège - Collège B2

**Section 35** : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »

1 - Siège - Collège A1

**Section 36** : « Sociologie et sciences du droit »

1 - Siège - Collège A1

2 - Sièges - Collège A2

1 - Siège - Collège B1

2 - Sièges - Collège B2

**Section 39** : « Espaces, territoires et sociétés »

1 - Siège - Collège B2

**Section 40** : « Politique, pouvoir, organisation »

1 - Siège - Collège A1

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B2

**Section 41** : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 - Siège - Collège A2

**Commission interdisciplinaire 51** : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

1 - Siège - Collège A

**Commission interdisciplinaire 52** : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 - Siège - Collège B

**Commission interdisciplinaire 53** : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 - Siège - Collège A

1 - Siège - Collège B

**Commission interdisciplinaire 54** : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

3 - Sièges - Collège B

## Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

**Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.**

## Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **10 SEPTEMBRE 2019 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : [http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/sections/Annexe\\_Section.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf)
- pour les commissions interdisciplinaires : [http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/cid/Annexe\\_CID.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf)

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Fait à Paris, le 01-JUILLET-2019

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

**DEC192166SGCN**

*Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.*

## LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 17 ;

**Vu**, l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu**, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

## DECIDE

### Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

1 siège - Collège électoral A2

### Article 2

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.



### **Article 3**

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 26 septembre 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :  
[http://www.cns.fr/comitenational/sieges\\_vacants/cs/formcand.htm](http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/cs/formcand.htm).

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 06-AOÛT-2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Août 2019  
ISSN 1148-4853

# Établissement public à caractère scientifique et technologique et à caractère de recherche

**Organisation générale du CNRS**  
Présidence générale déléguée  
Pré-Direction générale déléguée  
Dir-Instituts : domaines scientifiques, technologiques, Actes administratifs  
Inst et sociétés régionales  
Déléguations régionales  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, « Nul n'est censé ignorer la loi »  
USIGDSIR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique  
GDE Enseignants-chercheurs

**Exercice des activités de recherche**  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -

**Personnels du CNRS**  
Enseignants-chercheurs  
Personnels de recherche  
Personnels administratifs  
Personnels techniques  
Personnels de soutien

**Dispositions statutaires**  
Statut des enseignants-chercheurs  
Statut des personnels de recherche  
Statut des personnels administratifs  
Statut des personnels techniques  
Statut des personnels de soutien

**Procédure de recrutement**  
Recrutement des enseignants-chercheurs  
Recrutement des personnels de recherche  
Recrutement des personnels administratifs  
Recrutement des personnels techniques  
Recrutement des personnels de soutien

**Dispositions particulières**  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Émerita

